

Les grandes manœuvres dans l'**optique** pourraient toucher la Suisse

Page 16

C'est un procureur Mueller sur la retenue qui répond aux élus du **Congrès**

Page 17

Chris a apporté un peu d'Éros et de Michael Jackson sur la Grande Scène de Paléo

Page 20



BASTIEN GALLAY

Suisse

Monde
Economie
Culture et société
La der

Handicap

Les sourds veulent devenir une minorité linguistique

La Fédération suisse des sourds veut faire reconnaître la langue des signes juridiquement. Sa revendication est portée par cinq élus

Florent Quiquerez Berne

Imaginez: vous êtes à l'hôpital et personne ne vous comprend, car tout le monde parle chinois. Ce cauchemar, c'est la réalité des 10 000 personnes sourdes de Suisse lorsqu'elles arrivent aux Urgences et qu'elles n'ont pas accès à un interprète en langue des signes. «Cela m'est déjà arrivé, confie Christian Gremaud, responsable communication à la Fédération suisse des sourds (FSS). C'est une situation d'autant plus difficile à gérer que vous êtes dans un état de détresse. J'ai eu l'impression d'être mis de côté, et lorsqu'on s'est enfin occupé de moi, de rester totalement hors de ce qui se passait.» La Suisse est à la traîne. «En France, certains hôpitaux sont spécialement organisés pour l'accueil des sourds.»

Longtemps, les personnes malentendantes sont restées discrètes sur les discriminations subies (voir encadré). Les choses sont en train de changer. La FSS mène depuis quelques années un important lobbying auprès des élus fédéraux. Un travail qui s'est concrétisé au travers de cinq postulats identiques, déposés en juin par les conseillers nationaux Christian Lohr (PDC/TG), Marco Romano (PDC/TI), Regula Rytz (Les Verts/BE), Mathias Reynard (PS/VS) et Barbara Gysi (PS/SG).

Trois fois plus de chômage

Le texte a deux visées. Tout d'abord, la reconnaissance juridique des trois langues des signes (ndlr: elles sont différentes que l'on soit en Romandie, en Suisse alémanique ou au Tessin). «Elles doivent être reconnues légalement, mais aussi soutenues politiquement», précise Marco Romano. L'autre point est la réalisation d'un rapport listant des mesures concrètes d'action pour en finir avec les discriminations. «Toutes les personnes en Suisse doivent pouvoir participer à la vie politique, sociale et professionnelle», explique Regula Rytz. «L'idée de ce postulat est de sonder le terrain, résume Sandrine Burger, porte-parole de la FSS.



Concernés
On estime à 10 000 le nombre de sourds qui vivent en Suisse, auxquels il faut ajouter un million de malentendants. KEYSTONE

«Toutes les personnes en Suisse doivent pouvoir participer à la vie politique, sociale et professionnelle»

Regula Rytz Conseillère nationale (Les Verts/BE)

De voir jusqu'où les autorités sont prêtes à aller.»

Il est question notamment d'accessibilité aux soins de santé, mais aussi de travail et d'éducation. «Pour les sourds, la langue des signes est la langue maternelle, clé de leur développement, peut-on lire dans le postulat. Or les compétences en lecture et en écriture sont plus faibles en raison d'une éducation bilingue insuffisante en langue des signes.» Le résultat est sans appel: les personnes sourdes sont trois fois plus touchées par le chômage. Un combat tout sauf

anecdotique. Si on estime à 10 000 le nombre de sourds qui vivent en Suisse, il faut y ajouter un million de malentendants.

La Confédération, elle, se défend de rester les bras croisés. Un arsenal juridique existe. Tant la Constitution que la loi sur les handicapés ou la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées sont censées protéger les personnes sourdes de toute discrimination. «L'an dernier, le Conseil fédéral a aussi adopté un rapport qui prévoit diverses mesures visant à promou-

voir l'égalité des chances pour les personnes handicapées, en particulier au travail et dans l'autonomie de vie, précise Andreas Rieder, responsable du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées. L'accent est mis sur l'accessibilité - notamment numérique - de la communication.»

Faire respecter la loi

Qu'offrirait une reconnaissance juridique de la langue des signes? «Cela dépend de la forme concrète que prend cette reconnaissance, répond prudemment An-

dreas Rieder. Mais aujourd'hui, la loi fixe déjà des exigences quant à la manière dont les préoccupations des malentendants doivent être prises en compte.» Il reconnaît toutefois que les dispositions légales sont encore trop peu connues. «Un autre instrument important pour assurer l'application de la législation est la possibilité de porter plainte.»

Un discours qui ne ravit qu'à moitié la Fédération suisse des sourds. «Les lois existent, mais on n'arrive pas à les faire respecter, rétorque Sandrine Burger. Quand on parle d'égalité, tout le monde est d'accord, mais lorsqu'il est question de coûts ou de bureaucratie, ça devient tout de suite plus compliqué.» Mais elle a l'impression que les choses peuvent enfin changer. «Il n'y a pas si longtemps, les autorités tenaient le même discours avec le romanche. On se posait la question de l'intérêt de traduire certains documents officiels pour quelques milliers de locuteurs.» Aujourd'hui, cette obligation n'est plus remise en cause.

Septante-six cas de discrimination en 2018

● En 2018, 76 cas de discrimination ont été recensés par la Fédération suisse des sourds. L'un s'est vu refuser un interprète par l'AI pour une formation continue. Pour un autre, c'est sa caisse maladie qui ne voulait pas le payer pour une consultation psychiatrique. Une

famille raconte son combat contre les autorités du canton pour obtenir des mesures pédagogiques particulières pour une formation bilingue en langue des signes pour son enfant.

Il y a aussi des problèmes de discrimination au niveau du

logement. Alors que la FSS ne recensait que 52 cas en 2017, y a-t-il une tendance à la hausse avec cette augmentation de presque 50% sur un an?

«Notre service juridique a de plus en plus de travail, mais je ne suis pas sûre que la discrimination ait vraiment

augmenté, explique Sandrine Burger. Je dirais surtout que les sourds ont appris à se défendre. Leur combat est assez récent. Ils ne se sont regroupés en association que dans les années 80. Et longtemps, ils n'ont pas osé dénoncer certaines situations.» **F.QZ**